

SÉANCE du 27 juin 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Yves HARCILLON, Florence DAUDÉ, Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER, Olivier BOST

Absente excusée : Stéphanie LAURENT, pouvoir à Alain de BOUARD

Le secrétaire de séance est Nadia BOURHIL.

La secrétaire fait lecture du procès verbal de la séance du 16 mai 2008. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Le maire rappelle que les documents préparatoires ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux.

I- Elections sénatoriales, désignation des délégués

Le maire expose qu'en vue des prochaines élections pour les sénateurs, un décret et un arrêté stipulent la convocation des conseils municipaux pour le 27 juin 2008, afin de procéder, parmi ses membres, à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Liouc, le nombre de délégués est le suivant :

- 1 délégué titulaire,
- 3 délégués suppléants, ces derniers étant appelés, dans l'ordre de leur élection à remplacer le délégué titulaire en cas d'empêchement de celui-ci.

Pour les communes de moins de 3.500 habitants, comme Liouc, l'élection se déroule au scrutin majoritaire à 2 tours (majorité absolue au 1^{er} tour, et relative au 2^{ème} tour).

Après avoir rappelé les règles applicables à cette élection le maire fait appel aux candidatures pour la fonction de délégués titulaire et suppléants. Alain de BOUARD se présente à la fonction de délégué titulaire. Serge BUCHOU, Jean-Loup MATIFAT, et Christophe PHILIP se présentent aux fonctions de délégués suppléants.

Il est procédé aux opérations électorales dans les conditions prescrites par la loi.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Délégué titulaire : Alain de BOUARD

Délégués suppléants dans leur ordre d'élection : Serge BUCHOU, Jean-Loup MATIFAT, Christophe PHILIP.

II- Nom des rues : choix du nom d'une des voies du hameau de la Rouvière

Alain de BOUARD rappelle que suite au dernier conseil municipal, une incertitude restait sur le nom à donner à la voie de la Rouvière qui monte vers le lotissement « la Boissière ».

Un mini sondage indicatif a été lancé auprès de tous les riverains de cette voie pour les inviter à indiquer leur préférence entre 2 propositions : « chemin des Rompudes », et « chemin d'Aiguebelle ». Le questionnaire a été adressé à 13 foyers comprenant 24 personnes. La date limite de réponse était le 20 juin. Le conseil a néanmoins décidé de prendre en compte les réponses tardives.

Dans ces conditions les résultats du sondage sont les suivants :

21 réponses ont été reçues, dont 3 hors sujet (proposant un autre nom).

Sur les 18 réponses valables, « chemin des Rompudes » a recueilli 8 suffrages

« chemin d'Aiguebelle » a recueilli 10 suffrages.

Au vu de ce sondage, le conseil passe au vote pour la désignation de cette voie. Il décide de la dénommer « chemin d'Aiguebelle » par 8 voix pour, une abstention, et un vote contre (Yves HARCILLON).

III- Nom des rues :choix du prestataire

Christophe PHILIP présente sur un tableau comparatif les offres obtenues de deux prestataires concernant les plaques de noms de rues, de numéros de maisons et de plans de ville.

Le devis de la société LRS se monte à 3.093 € HT (pour des plaques en acier laqué); celui de l'atelier Nepheline à 4.000 € HT (pour des plaques en grès émaillé).

Après analyse des 2 propositions, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société LRS. Il donne tous pouvoirs au maire pour engager les dépenses correspondantes.

Alain de BOUARD précise que cette dépense ne sera engagée qu'en 2009 afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de son programme 2009-2011 du fond départemental d'équipement. Ceci n'empêche pas, la décision étant prise, de commencer la mise en œuvre de ce projet (préparation des plans de villes, métrage des numérotations de maisons, et.).

IV- ZAC : modification de la carte communale

Alain de BOUARD expose que la Communauté de Communes Coutach-Vidourle envisage la création d'une zone d'activité (ZA) sur une parcelle dont elle est propriétaire, sur le territoire de la commune de Liouc, près du quai de transit des ordures ménagères (OM) et de la déchèterie qui sont en cours de construction (desservis par le nouveau rond point sur la RD 999).

Bien que ce projet de ZA ait été mentionné dans notre carte communale, la DDE nous a avisé, par courrier du 11/01/2008, que sa réalisation est conditionnée par une révision de cette carte, car la parcelle concernée n'a pas été classée dans les zones constructibles.

Cette révision nécessite une délibération du conseil et une nouvelle enquête publique. Cette procédure permettra cependant à la commune de LIOUC, en collaboration avec la Communauté de Communes, de garantir l'insertion paysagère et architecturale des futures constructions sur ce site, et de définir plus précisément le type d'activités. Il s'agit pour la commune de se prémunir contre le risque de voir son territoire devenir une concentration d'activités plus ou moins polluantes sous le prétexte qu'il y a déjà un quai de transit et une déchèterie...

Une discussion doit donc être engagée avec la Communauté de Communes.

Cette discussion devrait porter sur plusieurs aspects :

- la forme et le contenu de la future zone,
- la procédure de révision, menée par la commune de Liouc, devra être totalement prise en charge financièrement par la Communauté de Communes,

Cette discussion peut par ailleurs être l'occasion de remettre à plat et de trouver une solution au conflit qui a opposé la commune à la Communauté de Communes concernant la création du quai de transit. Un document résumant ce conflit a été remis aux conseillers.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité mandate le maire et les élus qui l'accompagneront pour défendre la position suivante :

La commune de LIOUC n'est pas opposée à la création d'une zone d'activités intercommunale sur son territoire. Elle est disposé à engager une procédure de modification de sa carte communale dans le but de rendre possible cette création, à la condition que le cahier des charges correspondant (insertion paysagère et architecturale, type d'activités, etc.) soit établi en concertation avec la Communauté de Communes, et que l'intégralité des dépenses correspondantes (part autofinancée) soit prise en charge par la Communauté de Communes. En outre la commune de Liouc demande qu'une solution soit trouvée au litige entraîné par le refus de la Communauté de mettre en application sa décision votée le 15 décembre 2004. Cette solution peut consister soit à entériner la convention qui a été signée entre le président de la communauté et le maire de Liouc le 1^{er} mars 2005, soit à décider de l'attribution à la commune de LIOUC d'un fond de concours dans les conditions prévues par la réglementation et selon la proposition adoptée par la commission environnement de la Communauté de Communes du 10 avril 2006.

V- SIVU du SALAVES : désignation d'un délégué suppléant

Serge BUCHOU expose que conformément aux statuts du syndicat, il convient de désigner un délégué suppléant en complément des deux délégués titulaires déjà désignés (Serge BUCHOU, et Yves HARCILLON).

Jean-Loup MATIFAT est désigné par le conseil comme délégué suppléant au SIVU du SALAVES.

VI- Questions et Informations diverses

1- permanences du samedi

Ainsi que cela avait été décidé (voir compte rendu du conseil du 21 mars), une permanence des élus va être mise en place le samedi de 10h à 12h à partir du samedi 5 juillet 2008. Cette permanence a pour objet de faciliter certaines démarches administratives et de permettre un contact avec les habitants qui ne peuvent se rendre disponibles aux jours d'ouverture du secrétariat qui restent fixés au mardi de 14h à 17h et vendredi de 9h30 à 12h30.

2- horaires de la mairie durant l'été

La mairie sera fermée du 4 août au 18 août, en raison des travaux d'aménagement des locaux. En cas d'urgence il sera possible de laisser un message téléphonique au N° de téléphone de la mairie (04 66 77 30 44).

Les permanences du samedi seront suspendues du 2 au 30 août inclus.

3- point sur le quai de transit et sur la déchetterie

Serge BUCHOU présente l'état d'avancement des travaux menés par la Communauté de Communes concernant le quai de transit des déchets ménagers et la déchetterie. Ces installations devraient être mises en service au printemps 2009.

Alain de BOUARD présente sur quelques diapositives le fonctionnement du quai de transit à partir de l'exemple du quai du Vigan.

4- Projet de site internet

La commission information communication du 17 mai a entrepris une réflexion afin d'améliorer la communication du conseil municipal, en interne et en direction des habitants du village. Elle a en particulier décidé de lancer un projet de site internet.

Le conseil propose que Christine CARRIO anime durant l'été un groupe de travail à cet effet. Ce groupe pourra bénéficier de l'aide technique de plusieurs personnes du village qui possèdent des compétences en la matière. Dans l'attente de la mise au point de ce site, les informations seront diffusées périodiquement sous forme de bulletins. Yves HARCILLON se propose de rédiger ces informations à partir des éléments qui lui seront envoyés (mail ou téléphone) par les responsables des différentes commissions.

5- Projet de réhabilitation des berges du Micou

Serge BUCHOU présente un document élaboré par Yves HARCILLON à partir d'une inspection minutieuse des lieux effectuée par Serge BUCHOU, Yves HARCILLON, et Florent RATIER. Ce document, décrivant l'état des lieux et les travaux à mener, a été présenté au SIAVA du Vidourle. Il reste à le compléter par la liste des propriétaires riverains pour l'établissement des conventions de passage au bénéfice du SIAVA. Serge BUCHOU se charge d'établir cette liste.

Durant le mois d'août, les représentants du SIAVA (Syndicat du Vidourle) et de la DDA (Police de l'Eau) viendront sur place pour se rendre compte des travaux à réaliser.

6- Commission Affaires Scolaires

Une réunion s'est tenue le 17 juin à l'invitation de la mairie de QUISSAC. Vu l'importance des sujets traités, et l'inquiétude de nombreux parents d'élèves, les représentants de LIOUC à cette réunion ont décidé d'en rédiger un compte rendu qui sera communiqué aux intéressés. La commission Affaires Scolaires se réunira le vendredi 4 juillet afin de suivre ce dossier. Elle veillera à ce que les intérêts de nos enfants scolarisés en maternelle et en primaire soient défendus.

7- Assainissement

Le comité de pilotage de l'assainissement a mis en place un programme de travail qui a été validé au cours d'une importante réunion le 23 juin avec les organismes prescripteurs et financeurs (DDA, Agence de l'eau, SATESE, Syndicat du Vidourle). Le dossier du projet (comportant la localisation des installations) devrait être prêt pour présentation au conseil municipal en octobre. La phase technique et administrative (autorisations, subventions) sera alors lancée.

8- La Carrière de Pied Bouquet

Alain de BOUARD expose que, suite aux nombreuses démarches entreprises en commun avec la commune de BROUZET et la commission intercommunale de gestion de la carrière, et à l'initiative du Sous Préfet, une réunion a rassemblé tous les acteurs du dossier le 13 juin. Un consensus a été trouvé qui doit permettre d'entamer enfin le processus de réouverture de la carrière.

Il rappelle que la reprise de cette activité augmentera les recettes municipales d'environ 15.000 euros par an, somme dont la commune aura bien besoin pour financer l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

* * *